

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 3^{EME} TOURNOI RAPIDE OCTOBRE ROSE 18 OCTOBRE 2026

Article 1 : Présentation

Club organisateur : [Echiquier du Pays de Bray](#)

Nom du tournoi : [Tournoi Rapide Octobre Rose](#)

Date : [Dimanche 18 Octobre 2026](#)

Lieu : [l'Atelier, 44 av. du Général Leclerc, 76220 Gournay-en-Bray](#)

Le tournoi est homologué FIDE n° FFE 73440 Novembre 2026 : prise en compte Elo FIDE, Novembre 2026

Ouvert à tous les licenciés A ou B. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au moment du tournoi.

L'Annexe A.4 des règles du jeu d'Échecs Rapides s'appliquera à l'ensemble de la compétition.

Les tournois se disputent en 7 rondes au système suisse intégral, sans protection de famille ou de club.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I.) sont réalisés selon le règlement FIDE C04.

Le nombre de rondes pourra être réduit en fonction du nombre de participants si nécessaire

Seront appariés à la 1ère ronde, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Cadence et horaires

Cadence : 15 minutes + 3 secondes par coup.

Les horaires sont donnés à titre indicatif

POINTAGE (9h15-9h45)
R1 : 10h00
R2 : 10h40
R3 : 11h20
PAUSE : 12h-13h30
R4 : 13h30
R5 : 14h10
R6 : 14h50
R7 : 15h30
REMISE DES PRIX : 16h30

Les rondes reprendront environ cinq minutes après la fin de la ronde en cours.

Remise des prix 10 minutes après la ronde 7.

Vérification des licences : [Dimanche 18 octobre de 09h15 à 09h45.](#)

Clôture des inscriptions : [Dimanche 18 octobre de 09h45](#)

Article 4 : Droits d'inscriptions

- Adultes : 15 €
- Jeunes : 15 €

**Tous les bénéfices seront reversés à l'association Octobre Rose – Lutte contre le cancer du sein.
La présence des joueurs lors de la cérémonie de clôture sera appréciée.**

Article 5 : Classement

Le départage des ex aequo :

- 1- Nombre de victoire
- 2- Buchholz Tronqué
- 3- Performance

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 3^{EME} TOURNOI RAPIDE OCTOBRE ROSE 18 OCTOBRE 2026

Article 6 : Forfaits

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, contacter l'arbitre au 0652735595, en précisant ses nom et prénom. Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 7 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 8 : Nulle par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 9 : Rappels

L'aire de jeu comprend la zone de jeu+ les toilettes + l'espace fumeur + la buvette. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi. Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints et non porté sur soi pendant toute la durée de la partie, un téléphone qui émet un son ou son utilisation entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 10 : Arbitre Principal

M. SOUBIROU Philippe, Arbitre Fédéral Open agréé FIDE.

Article 11 : Comportements des joueurs et spectateurs

Il est interdit :

1. Aux spectateurs (parents, accompagnateurs, entraîneurs, etc.) d'entrer dans la zone de jeu ;
2. De fumer ou vapoter dans les salles du tournoi et d'analyse ;
3. A un joueur d'analyser ou de blitz dans la salle de jeu du tournoi ;
4. A un joueur d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie
5. A un joueur de s'entretenir d'une partie en cours avec qui que ce soit ;
6. A un joueur au trait de quitter la zone de jeu.

Les déplacements dans la zone de jeu sont autorisés dans le respect des autres participants et des parties en cours.

Les joueurs doivent remettre leur téléphone portable, leur montre connectée, ou tout autre moyen électronique de communication à l'accompagnateur de leur club ou à leurs parents, impérativement éteint.

A défaut, ces appareils seront placés dans un sac ou une veste qui ne quittera pas la table de jeu durant toute la partie.

Si l'un de ces appareils émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perd la partie. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (aire de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre.

Tout joueur se présentant plus de 15 minutes après l'horaire de début de la ronde est considéré forfait et perd la partie (sauf si l'arbitre en décide autrement).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 3^{EME} TOURNOI RAPIDE OCTOBRE ROSE 18 OCTOBRE 2026

La prise de BYE n'est pas autorisée dans ce tournoi.

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règlements. Les joueurs, accompagnateurs et spectateurs sont tenus de respecter les arbitres et les règlements.

Article 12 : Fair-Play – Dispositifs anti triche

Les arbitres peuvent utiliser tout moyen à leur disposition pour effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE.

Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Article 13 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 14 : Engagement et acceptation

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part et de celle des accompagnateurs, l'acceptation du présent règlement intérieur et de la charte du joueur d'échecs, affichés dans la salle - y compris leur engagement à respecter les consignes sanitaires.

Par respect envers les autres joueurs et les organisateurs, chaque compétiteur s'engage (sauf cas de force majeure) à participer à l'intégralité du Championnat.

L'arbitre Principal :
Signé SOUBIROU Philippe

L'organisateur :
Signé THIBAUT-COIGNEC Léopold

Nota : Les termes "joueur" et "il" (lorsque cet article fait référence à une personne) s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.